



# NORT SUR ERDRE

INFORMATIONS SPÉCIALES COVID-19

JUIN 2020



## À L'HEURE DU DÉCONFINEMENT



### SUIVEZ L'ACTUALITÉ

Pour rester informés sur l'organisation des services de la commune et leur adaptation aux mesures gouvernementales en cette période, vous pouvez :

- vous abonner à la page Facebook « Ville de Nort-sur-Erdre »
- suivre l'actualité sur le site internet [www.nort-sur-erdre.fr](http://www.nort-sur-erdre.fr)
- consulter les quotidiens Presse-Océan, Ouest-France et l'Eclaireur

La publication du bulletin municipal « Nort Infos » a été momentanément suspendue. Il paraîtra de nouveau au mois de juillet.

### LE MOT DU MAIRE

La période que nous vivons est inédite en raison du caractère sanitaire de cette crise. Le confinement a pu rendre le quotidien difficile à vivre. Dans le prolongement des mesures nationales, la collectivité a pris des dispositions locales présentées dans ce flash d'information.

#### ÉLAN DE SOLIDARITÉ

Les Nortais se sont impliqués et ont fait preuve de responsabilité. Les consignes de confinement ont été bien suivies et je veux souligner l'élan de solidarité de la part des services, des élu(e)s, des habitant(e)s mais aussi des commerçant(e)s qui, spontanément, ont apporté leur aide.

En cette période de déconfinement, j'invite tout le monde à rester vigilant dans le respect des consignes. Je sais que nous serons aussi collectivement à la hauteur des enjeux. L'attention à l'autre, générée par cette période, doit perdurer aussi avec les institutions telles que la commune. Avec la nouvelle équipe municipale, nous y mettrons toute notre énergie.

**Yves Dauvé**  
**Maire de Nort-sur-Erdre**

## ÉTAT D'URGENCE

PROLONGATION DU  
MANDAT



**Suite aux élections municipales du 15 mars, la réunion d'installation du Conseil Municipal n'a pas pu se tenir en raison des consignes de confinement instaurées par le Gouvernement.**

### MANDAT PROROGÉ

La loi relative à l'état d'urgence mentionnait le report de la prise d'effet des nouveaux élus sans que leur mandat ne soit remis en cause. Les élus en exercice durant le mandat 2014-2020 ont donc vu leurs fonctions prorogées.

Afin de permettre la prise de décision rapide pendant cette période, le Maire s'est vu confier tous les pouvoirs pouvant lui être délégués par le Conseil Municipal, conformément aux textes.

Le budget 2020 voté début mars a permis, sans problème, de garantir l'exécution budgétaire sur cette période.

### INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Deux ordonnances en date du 14 mai ont permis d'organiser la séance d'installation du Conseil Municipal qui s'est tenue mardi 26 mai. Afin de respecter les mesures de distanciation, cette réunion a eu lieu à la salle des Loisirs à huis clos. Elle était retransmise en direct sur la page Facebook « Ville de Nort-sur-Erdre ».

À l'ordre du jour étaient inscrits l'élection du Maire, l'élection des adjoints, l'attribution des délégations du Conseil Municipal au Maire.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu mardi 9 juin dans des conditions similaires respectueuses des consignes de sécurité sanitaire.



## DISTRIBUTION DE MASQUES

Afin de répondre aux besoins des habitant(e)s avant le déconfinement, les élu(e)s, services municipaux et quelques bénévoles ont procédé à la distribution de masques les 8 et 9 mai.

Ces masques ont respectivement été commandés auprès de deux entreprises locales permettant à la collectivité d'apporter un soutien à l'activité économique : Finway à Héric et BHD à Nort-sur-Erdre.

La municipalité remercie toutes les personnes mobilisées pour cette distribution : la Communauté de Communes pour la fourniture des masques et le personnel BHD qui a œuvré pour leur fabrication.

Ces commandes permettent également de constituer un stock à destination des publics prioritaires : résidence de retraite du Bois Fleuri, foyer de vie, Restos du Cœur, assistantes maternelles, CCAS.

## CONFINEMENT : ORGANISATION GÉNÉRALE

**Les mesures de confinement imposées par les autorités gouvernementales pour lutter contre la propagation du virus ont fortement impacté le fonctionnement des services. Ceux-ci ont été fermés dès le 17 mars.**

### CELLULE DE CRISE

Sous l'autorité du Maire et coordonnée par le Directeur Général des Services, des permanences téléphoniques ont été mises en place : le Maire, le premier adjoint, l'action sociale, l'état-civil, l'enfance-jeunesse, la police municipale et les services techniques.

Les services, qu'ils soient administratifs, culturels ou techniques, ont adapté leur fonctionnement en mairie et/ou en télétravail pour assurer la continuité.

Malgré la fermeture au public, la collectivité a pu répondre à vos demandes et assurer l'exercice des missions indispensables.

## REPRISE PROGRESSIVE

**À ce jour, les services n'ont pas rouvert au public ; le fonctionnement préalablement établi perdure. Les services recevant du public s'organisent et aménagent les locaux avec des plexiglas afin de protéger le public comme le personnel municipal. La réouverture est conditionnée à ces aménagements et sera effective au début du mois de juin.**

Toutes les mesures de précaution accompagnent cette réouverture : fourniture de masques au personnel, gel hydroalcoolique, entretien et désinfection des locaux, gestion des accès.

### PENSER L'ACCUEIL

Afin de vous accueillir de manière sécurisée, le flux du public sera géré de la manière suivante :

### DÉFINIR UNE ORGANISATION

Selon le principe de précaution, un Plan de Continuité et de Reprise d'Activité a été instauré au sein de la collectivité. Ce document fait état de l'organisation des services et des mesures de précaution, à la fois individuelles et collectives, mises en place.



- l'entrée et la sortie de la mairie seront différenciées ;
- une personne pourra entrer lorsqu'une personne sortira ;
- un marquage au sol matérialisera les distances à respecter ;
- deux personnes maximum en simultané à l'accueil général de la mairie, au CCAS et à l'accueil des services techniques ;
- une personne maximum à l'accueil « culture et vie associative ».

## SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL

POUR LES ENFANTS  
DE PERSONNELS  
PRIORITAIRES



Avec la fermeture des écoles dès le 16 mars, le service enfance-jeunesse s'est organisé afin d'accueillir les enfants scolarisés de personnels prioritaires, y compris les mercredis, les week-ends et pendant les vacances. Cet accueil a été organisé en lien avec les directeurs d'établissement du Marais et de La Sablonnaie.

### MUTUALISATION DES ÉQUIPES

En coordination avec l'Inspection Académique, une démarche mutualisée a été mise en place pour faciliter l'accueil des enfants de Nort-sur-Erdre, Les Touches et Joué-sur-Erdre. Les équipes de ces collectivités sont ainsi intervenues au sein des structures nortaises.

Pendant cette période, le nombre d'enfants accueillis a varié de 1 à 7 selon les jours.

*NB : pour les enfants de 12 à 16 ans, les collèges étaient en charge de cet accueil minimum pendant les temps scolaires.*

### ACCUEIL DES TOUT-PETITS

Les enfants de moins de trois ans étaient accueillis dans les locaux du multi accueil de La Garenne. Le nombre d'enfants accueillis a été de 4 au maximum.

Le multi accueil a rouvert mi-mai selon les conditions fixées par le protocole sanitaire et pour un nombre réduit d'enfants. Les parents ont un accès limité au niveau du portillon extérieur et de l'espace principal d'accueil.

[enfance.jeunesse@nort-sur-erdre.fr](mailto:enfance.jeunesse@nort-sur-erdre.fr)



## SERVICES PÉRISCOLAIRES

Concernant les inscriptions et les réinscriptions aux services périscolaires et extrascolaires pour l'année scolaire 2020-2021, les dossiers seront transmis aux familles début juin comme c'est habituellement le cas. Ils sont à compléter et à retourner au service avant mi-juillet.



## VACANCES D'ÉTÉ

Les directives concernant le maintien des activités pour l'été ne sont pas encore connues. Les structures d'Accueil de Loisirs et de l'AJICO travaillent les plannings afin de pouvoir assurer l'accueil des enfants et des jeunes et proposer des animations adaptées si les structures venaient à rouvrir.

## SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

Depuis le 14 mai, l'école maternelle du Marais et l'école élémentaire de La Sablonnaie accueillent de nouveau les enfants. Préalablement, les parents ont été questionnés sur leurs intentions de retour en classe et les associations de parents rencontrées.

### ORGANISATION DES ÉCOLES

- À l'école maternelle : seuls les élèves de Grande Section sont accueillis par moitié sur 2 jours de classe.

- À l'école élémentaire : la reprise a concerné tous les élèves du CP au CM2 qui ont retrouvé leur classe d'origine à mi-temps. Les 2 jours pendant lesquels ils ne sont pas en classe, les élèves effectuent le travail demandé par l'enseignant(e).

Malgré ces conditions particulières, la reprise s'est bien passée pour les élèves et pour les enseignant(e)s. Respectivement, plus d'une trentaine d'enfants sont accueillis à l'école maternelle et près de 150 élèves à l'école élémentaire.

### MAINTIEN DU SERVICE MINIMUM

Le service minimum d'accueil des enfants de personnels prioritaires est maintenu. Les établissements doivent être préalablement informés du besoin des familles.



## LES TEMPS PÉRISCOLAIRES

Conditionnés à la réouverture des écoles, les accueils périscolaires du matin, du soir et du temps du midi se sont réorganisés selon les recommandations du protocole sanitaire du Ministère de l'Éducation Nationale.

### UN ADULTE RÉFÉRENT

Le personnel municipal - animateurs, ATSEM\* et agents de restauration - porte un masque et tous les agents ont suivi une formation aux gestes barrières à appliquer auprès des enfants.

Chaque groupe d'enfants a une ATSEM ou un animateur référent.

*\* Agent Territorial Spécialisé  
des Écoles Maternelles*

## REPRISE D'ACTIVITÉ ET RÉOUVERTURE DES SERVICES



## CHANTIERS EN COURS

Depuis le 11 mai, tous les chantiers menés par la commune ont repris dans le respect des règles sanitaires, en prévoyant une prestation de nettoyage pour désinfecter plusieurs fois par jour la base vie et les blocs sanitaires.

- **Collège Paul Doumer** : aménagements des abords - terrassement, voirie, réseaux et espaces verts ;
- **Abords du port** : aménagements portant sur les espaces paysagers, le terrassement et la voirie ainsi que la structure de la terrasse ;
- **Équipements sportifs du lycée public** : aménagements liés à la piste d'athlétisme et à son éclairage, au terrassement et à la voirie, aux évacuations des eaux pluviales et au traitement des espaces verts ;
- **Pôle social** : aménagement des locaux rue du Général Leclerc en vue du déménagement du CCAS ;
- **Cimetière** : travaux du réseau hydraulique et requalification des allées.

## URBANISME

Pendant la période de confinement, l'instruction des dossiers - permis de construire, permis de démolir, déclarations préalables - a été suspendue selon les principes de l'ordonnance d'instauration d'une période dérogatoire.

Le service instructeur de la Communauté de Communes poursuit l'instruction des dossiers. Les dépôts de permis de construire se font exclusivement par lettre recommandée. Quant aux dépôts de déclarations préalables, ils peuvent se faire en ligne : [www.cceg.fr](http://www.cceg.fr)

[urbanisme@nort-sur-erdre.fr](mailto:urbanisme@nort-sur-erdre.fr)



## MARCHÉS ALIMENTAIRES

Suite à l'annonce d'interdiction des marchés par le Gouvernement, une demande de dérogation a été effectuée par le Maire et acceptée par le Préfet en date du 31 mars.

Les marchés -mardi, vendredi et dimanche- ont rouvert le 3 avril, conformément aux directives préfectorales : présence de 15 commerçants alimentaires de première nécessité et respect strict des mesures sanitaires.

Depuis le 22 mai, le nombre de commerçants accueillis est passé de 15 à 21. À compter du 29 mai, tous les abonnés sont de nouveau accueillis.

Une exonération du droit de place pour les commerçants ambulants pendant l'état d'urgence a été instituée.

## ACCUEIL DU PUBLIC

Depuis le 18 mai, l'accueil téléphonique a repris via le standard de la mairie au 02 51 12 00 70.

Afin de garantir la sécurité des usagers et des agents, la mairie est restée fermée au public. Une fois les espaces d'accueil équipés, l'accueil du public reprendra début juin.

## DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Les usagers dont les rendez-vous n'ont pu être honorés durant le confinement ont tous été recontactés. Ils ont été repositionnés sur les créneaux disponibles à partir de mi-juin.

La remise de titre se fait uniquement sur rendez-vous. Après réception d'un SMS informant l'utilisateur de la disponibilité de son titre, il doit prendre contact avec le service Accueil à la population.

Les formalités liées à l'état-civil sont assurées uniquement sur rendez-vous.

Les démarches (recensement citoyen et inscription sur les listes électorales) sont, dans la mesure du possible, à effectuer en ligne : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr).

[accueil@nort-sur-erdre.fr](mailto:accueil@nort-sur-erdre.fr)

## ACCÈS AUX ESPACES PUBLICS

Les espaces de promenade sont de nouveau accessibles : parc du Port Mulon, abords du Plan d'eau, parc de La Garenne, chemin de halage du canal de Nantes à Brest.

Les équipements sportifs et publics restent fermés du fait des directives nationales et de la mobilisation des équipes d'entretien sur les écoles et l'espace public.

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Pendant toute la période de confinement et encore aujourd'hui, l'équipe du CCAS apporte une aide alimentaire aux personnes dans le besoin.

L'équipe du CCAS continue également d'assurer l'accompagnement social : ouverture aux droits, soutien moral, démarches administratives... à distance ou en mairie. Pour rencontrer l'équipe du CCAS, il convient de prendre rendez-vous.

[ccas@nort-sur-erdre.fr](mailto:ccas@nort-sur-erdre.fr)



## ACCÈS AUX COMMERCES

Depuis le 11 mai, les commerces de la commune ont rouvert, à l'exception des cafés et restaurants, conformément aux directives gouvernementales.

La municipalité a décidé d'exonérer de droit de place les terrasses des bars et restaurants pour l'année. De plus, la subvention municipale a été versée à l'association des commerçants, leur permettant l'achat de gel hydroalcoolique pour l'accueil de la clientèle.

# MÉDIATHÈQUE ANDRÉE-CHEDID REPRISE PROGRESSIVE



**Pour garantir un accès à la culture en toute sécurité, la réouverture de la médiathèque est prévue en plusieurs étapes.**

## RETOUR DES DOCUMENTS SANS PRÊT

**Jusqu'au 30 mai**

Les abonnés ont été invités à retourner leurs documents empruntés, pour une mise en quarantaine avant d'être de nouveau prêtés.

## SERVICE DE COMMANDE AVEC RETRAIT

**À partir du 2 juin**

Les abonnés peuvent réserver les ouvrages souhaités par mail ou téléphone à partir de la liste disponible sur [www.livreetlecture-cceg.net](http://www.livreetlecture-cceg.net). Les commandes seront préparées sous 48h et à retirer sur rendez-vous.

## RÉOUVERTURE DE LA MÉDIATHÈQUE

Lorsqu'une date sera fixée, les usagers seront informés des mesures mises en place et des conditions d'emprunt.

**[mediatheque@nort-sur-erdre.fr](mailto:mediatheque@nort-sur-erdre.fr)**

## MANIFESTATIONS

Les animations municipales de l'été - Fête de la Musique, Jeudis du Port - sont annulées. Une programmation alternative au festival des Rendez-vous de l'Erdre est à l'étude.

La municipalité maintient l'interdiction d'utiliser les salles et équipements municipaux, pour les associations comme pour les particuliers, jusqu'à nouvel ordre et a minima jusqu'au 2 juin.



## SAISON CULTURELLE

L'espace culturel Cap Nort est fermé depuis le 16 mars dans le cadre des mesures gouvernementales.

Toute l'équipe s'est mobilisée pour privilégier le report des spectacles plutôt que l'annulation :

- Azadi, The Atomic Flonflons et #VU seront reportés sur la saison 2020-2021 ;
- Projet PDF et RITA sont annulés ;
- La décision pour le concert de Jeanne Added est en cours.

## FONDS DE SOLIDARITÉ

Les spectateurs ont pu décider de ne pas demander le remboursement de leur billet afin d'abonder un fonds de soutien à la création.

**[billetterie.capnort@nort-sur-erdre.fr](mailto:billetterie.capnort@nort-sur-erdre.fr)**